

# TAWASOL GROUP HOLDING SA

Société anonyme au capital de 108 000 000 dinars  
Siège social : 20, Rue des entrepreneurs - La Charguia II – ARIANA-TUNISIE  
Identifiant Unique : 1271778K

## CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE

Le conseil d'administration convoque par la présente tous les actionnaires de la Société Tawasol Groupe Holding pour être présent à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 18 JUIN 2021 (18/06/2021) à 12 heures du matin et qui se tiendra par visio-conférence afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des modalités d'organisation à distance
2. Entérinement du retard dans la tenue de l'AGO annuelle relative à l'exercice 2019.
3. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2019
4. Lecture des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019
5. Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2019
6. Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales
7. Affectation des résultats de l'exercice 2019
8. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2019
9. Renouvellement du mandat des administrateurs qui se termine lors de l'approbation des comptes de l'exercice 2023
10. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les actionnaires qui souhaitent participer à la réunion de l'assemblée générale en visioconférence sont invités à communiquer leurs adresses mails pour pouvoir recevoir des invitations et consulter les documents de l'Assemblée mis à leur disposition notamment le formulaire spécial de vote et ce au plus tard le 14/06/2021 à l'adresse suivante : [tawasolgroupholding.tgh@gmail.com](mailto:tawasolgroupholding.tgh@gmail.com)

Les actionnaires sont invités à exprimer leur vote par correspondance ou donner pouvoir au Président de l'Assemblée. Tout actionnaire qui veut donner mandat au Président pour se faire représenter doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 16 juin 2021, son pouvoir au siège social de la Société. Le vote émis par correspondance n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée.

Les actionnaires sont invités à envoyer le bulletin de vote soit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique. Il n'est tenu compte que des votes reçus avant l'expiration du jour précédent la réunion de l'Assemblée Générale.

Les actionnaires peuvent suivre en direct le déroulement de l'Assemblée, via le lien d'accès qui leur est indiqué dans la plateforme, interagir et poser des questions.

Les actionnaires peuvent adresser via mail, à l'adresse ci-dessus, toute question et/ou observation adressée au Président de l'assemblée ou aux commissaires aux comptes relatives aux points inscrits à l'ordre du jour, les documents et les informations mis à leur disposition ou une question en lien avec l'Assemblée et ce au plus tard le 17 juin 2021.

Les questions ayant une incidence sur la décision de vote donneront lieu à une réponse de la part de la société au plus tard le 17 juin 2021.

Les réponses aux questions et remarques transmises à la société avant la tenue de l'Assemblée, autres que celles ayant une incidence sur le vote, ou posées séance tenante parviendront en temps réel aux actionnaires au cours de l'Assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires sur la plateforme dédiée ou au siège de la société.

# TAWASOL GROUP HOLDING. SA

Société Anonyme au capital de 108 000 000 DT  
SIEGE SOCIAL : 20 Rue des Entrepreneurs La Chargaia II  
Ariana- Tunisie  
RC : B 03207362012 ; MF : 1271778 K/A/M/000

## PROJET DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2021

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant que les actionnaires présents ou représentés, réunissent ..... % du capital social, approuve les modalités d'organisation à distance de sa tenue.

**Cette résolution est adoptée .....**

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire entérine le retard de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaires statuant les comptes individuels et consolidés de l'exercice 2019, ainsi que ceux les modalités relatives à la communication des documents y afférents et déclare la régularité de la présente assemblée pour statuer sur son ordre du jour.

**Cette résolution est adoptée .....**

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve, d'une manière définitive, le rapport du conseil d'administration dans son intégralité, sur l'activité de la société TGH et du Groupe pour l'exercice 2019, tel qu'arrêté par le Conseil d'Administration.

**Cette résolution est adoptée .....**

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture des rapports généraux et spéciaux du commissaire aux comptes, déclare avoir pris connaissance desdits rapports dans tous leurs détails.

**Cette résolution est adoptée .....**

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen des rapports du conseil d'administration, des rapports généraux et spéciaux des commissaires aux comptes, approuve les États Financiers individuels et consolidés clos au 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

Les états financiers individuels font apparaître des capitaux propres de 114 996 129 DT y compris un résultat net bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 10 090 DT et un total du bilan de 137 720 216 DT.

Les états financiers consolidés font apparaître des capitaux propres de 31 884 886 DT y compris un résultat net déficitaire de l'exercice s'élevant à - 5 724 985 DT et un total du bilan de 202 195 365 DT.

**Cette résolution est adoptée .....**

### SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après lecture et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, conclues au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, approuve les conventions qui y figurent.

**Cette résolution est adoptée .....**

**SEPTIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice 2019 pour un montant de 10 090 DT comme suit :*

<i>Résultat de l'exercice 2019</i>	<i>10 090,000</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>4 159 755,000</i>
<i>Résultat à répartir</i>	<i>4 169 845,000</i>
<i>Réserves légales</i>	<i>208 492,250</i>
<i>Résultat reporté</i>	<i>3 961 352,750</i>

***Cette résolution est adoptée .....***

**HUITIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne sans réserve aux Administrateurs quitus pour leur gestion au titre de l'exercice 2019.*

***Cette résolution est adoptée .....***

**NEUVIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats de M. Mohamed Chabchoub, M. Mohamed Amin Chabchoub et M. Ahmed Chabchoub. La durée de leurs mandats commence à partir de l'exercice 2021 et prendra fin avec la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.*

*Les Administrateurs acceptent leurs nominations et déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, d'interdiction ou de déchéances prévues par la loi.*

***Cette résolution est adoptée .....***

**DIXIEME RESOLUTION**

*L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès-Verbal pour faire tous dépôt et publications que besoin sera.*

***Cette résolution est adoptée .....***